

Lyon Place Financière
et Tertiaire présente la

4^e Biennale Business & Droit

Rencontre entre juristes,
acteurs de la Place
et entreprises

24 octobre 2017

Intelligence artificielle, blockchain,
données personnelles :
quels nouveaux défis pour le droit ?

PROGRAMME

Un évènement



En partenariat avec



Avec le soutien de



Lyon Place Financière et Tertiaire



Notre association réunit les acteurs de la Place Financière et Tertiaire de Lyon et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre vocation : mobiliser les professionnels qui composent cette place (monde bancaire, investisseurs, métiers du chiffre et du droit, conseils, DAF...), créer le débat sur des thématiques financières et économiques, faire le lien avec les autres acteurs économiques et promouvoir ces compétences. L'association fête en 2017 ses 30 ans.

LPFT, à l'initiative des Biennales Business & Droit :

Déjà la 4^e édition ! Pour mémoire, rappelons que Lyon Place Financière et Tertiaire a souhaité, avec la création de ces rencontres Business et Droit, associer toute la Place financière et tertiaire aux côtés des juristes.

L'objectif est, à chacune de ces éditions, d'ouvrir une réflexion collective sur un thème à fort impact juridique :

- La **compliance**, en 2011
- **Public, privé : quels leviers économiques, quelles modalités ?** en 2013
- **Les financements, le risque et la gouvernance face aux avancées du numérique**, en 2015

Le format de ces Biennales reste unique, par le panachage d'experts, de praticiens du droit, de représentants de l'entreprise et par le choix d'un traitement très opérationnel des sujets.

Retrouvez l'ensemble du programme et des biographies sur notre site internet : www.lyon-finance.org.

4^{ème} Biennale Business & Droit

Bienvenue à la 4^{ème} Biennale Business & Droit !

La révolution numérique provoquée par l'essor des nouvelles technologies a bouleversé en profondeur la société humaine. Il est impensable aujourd'hui de résister aux transformations structurelles qu'entraîne la digitalisation en particulier sur nos flux de communication, de stockage de nos informations et sur notre organisation en général.

Ces transformations fondamentales impactent bien entendu l'univers professionnel dans toutes ses composantes. Le digital défie donc, parmi d'autres, le monde du droit, qui pourtant, a l'habitude de fixer les règles du jeu.

En rebattant les cartes, en bousculant d'ores et déjà les pratiques, en sortant des cadres établis, la révolution digitale met le monde du droit à l'épreuve de la modernité.

Comment l'intelligence artificielle remet en cause le monde du droit ?

Comment la blockchain remet en cause la notion de tiers de confiance tout en apportant un gage de sécurité ?

Que devient l'individu dans ce monde en fusion : comment assurer sa nécessaire protection face aux développements de technologies qui pourraient devenir liberticides ?

Autant de questions que nous aborderons avec des experts, des praticiens et dont nous débattrons avec les participants, avec une approche résolument pragmatique.

Nous vous souhaitons de très stimulants débats !

Jean-Pierre GITENAY,
Président du comité de pilotage,
Vice-Président de Lyon Place Financière et Tertiaire, Lamy Lexel

Membres du comité de pilotage

Thierry FAVARIO, Université Jean Moulin Lyon 3

Guirec PENHOAT, Fiducial

Béatrice VARICHON, Lyon Place Financière et Tertiaire

Programme de la journée

8h Café d'accueil

8h30 Allocutions d'ouverture

8h45 **COMPRENDRE**

Intelligence artificielle et blockchain,
de quoi parle-t-on ?

9h35 **ANTICIPER**

Vers quelles transformations allons-nous,
dans les pratiques et le rapport au droit ?

11h / 11h15 Pause

11h15 **S'INTERROGER**

Et les données personnelles dans tout ça ?

11h45 **PRENDRE DE LA HAUTEUR**

Quel univers juridique pour demain ?

12h45 Cocktail déjeunatoire

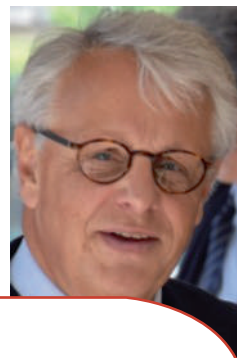
Allocutions d'ouverture

8h30

ANIMATEUR

Jean-Pierre GITENAY

Avocat Associé de Lamy LEXEL, Vice Président de LPFT



Jean-Pierre Gitenay est co-fondateur du cabinet d'avocats d'affaires LAMY LEXEL.

Expert du droit des sociétés, des M&A et du droit boursier, il contribue à la sensibilisation de ces matières en rédigeant régulièrement des articles techniques et en les enseignant aux étudiants universitaires, et de l'EM Lyon.

Connecté à la vie économique locale, il est Vice-Président de Lyon Place Financière et Tertiaire où il anime le cycle Stratégie actionnariale.

Il est également administrateur de Lyon Pôle Bourse.



Jean-Pierre LAC

Président de Lyon Place Financière et Tertiaire

Jean-Pierre Lac a connu une carrière près de 40 ans au service de trois entreprises : Rhône Poulenc / Aventis, Philips et plus récemment SEB.

Cette carrière l'a conduit, tant en France qu'aux Etats Unis et aux Pays Bas, à participer ou à gérer des fonctions financières et stratégiques. Tour à tour Directeur Financier de Rhône Poulenc Chimie, Corporate Treasurer du Groupe Philips puis CFO d'Aventis Cropscience, il était depuis 11 ans et jusqu'à l'été 2013 Directeur Général Adjoint en charge des Finances du groupe SEB. Cette carrière se résume à une maxime : « Mettre la Finance au Service de la Stratégie Industrielle ». C'est dans cet esprit qu'il conduit son rôle de Président de Lyon Place Financière et Tertiaire, en mettant son expérience au service des PME et ETI régionales. La mission de cette association s'appuie sur la mobilisation des acteurs de la place financière, pour créer le débat et promouvoir la diversité et l'expertise des professionnels de la finance, des services et de la formation auprès des entrepreneurs et des investisseurs.

Jean-Pierre Lac est administrateur de diverses sociétés et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental de Rhône Alpes.

COMPRENDRE

8h45

Intelligence artificielle, blockchain et LegalTech : de quoi parle-t-on ?

En bouleversant les pratiques, la révolution digitale met le monde du droit à l'épreuve de la modernité et lui lance des défis que ses acteurs doivent relever. Pour bien comprendre le sujet, il faut maîtriser les concepts car si les terminologies d'intelligence artificielle, de robot, de blockchain, de justice prédictive ou de LegalTech, sont couramment utilisées, bien peu sont capables de mesurer précisément les réalités que ces technologies recourent. Nous demanderons donc à quatre experts de bien définir les concepts, de dresser un état des lieux de la technologie et surtout de tracer les lignes de perspectives qui se dessinent.



Benoît FAVRE-NICOLIN
Associé chez KPMG

Benoit Favre-Nicolin est Associé KPMG en charge des activités de conseil en management en Rhône Alpes et Sud Est.

Il a débuté sa carrière professionnelle en laboratoires de recherche sur des travaux en intelligence artificielle en Suisse et au Japon.

Il accompagne les entreprises ETI et PME de la région sur leur transformation digitale, l'amélioration de la performance et la conduite du changement.

Jean-LUC MARINI

Directeur Général en charge de la R&D de Safety data - CFH
Fondateur & Président de Wise Away



Directeur Général en charge de la R&D de la société SAFETY DATA - CFH, Jean-Luc Marini est également mathématicien, informaticien et docteur en sciences de l'information et de la communication.

Pendant plus de 25 ans, il a dirigé des centres de profits au sein de grands groupes et créé ex nihilo plusieurs entreprises innovantes dans le secteur du numérique.

Pendant 15 ans, Jean-Luc Marini a été successivement maître de conférences associé puis professeur associé à l'IAE de Lyon, responsable d'un master en management des systèmes d'information et membre de l'équipe de recherche MAGELLAN. Ses recherches portaient principalement sur l'analyse comportementale en lien avec les sciences cognitives et l'intelligence artificielle.

Intelligence artificielle, blockchain, LegalTech : de quoi parle-t-on ?

Fabienne MARY-MARTINAUD Directrice de Day One



Fabienne Mary-Martinaud est Directrice chez Day One, cabinet de conseil en management spécialisé en alignement stratégique pour les directions fonctionnelles (Audit, Compliance, Juridique, Fiscal..) et les services professionnels (Auditeurs, Avocats, Consultants, Experts-Comptables).

Ancienne Directrice juridique adjointe, Fabienne connaît bien le monde juridique dont elle suit, avec passion, la transformation.

Avec l'offre de « Corporate Legal Operations Officer » développée par Day One, elle travaille aux côtés des Directeurs Juridiques qu'elle accompagne pour structurer les domaines de gestion de la direction juridique et notamment la gestion des outils et du digital. Ses autres sujets de prédilections sont le budget, la gestion des politiques et des process, la relation avocats, la gestion des savoirs, la communication et marketing.



Frédéric PANCHAUD Directeur de l'offre Blockchain chez VISEO

Frédéric Panchaud est en charge de la mise en œuvre de la stratégie et de l'usine de delivery Blockchain de VISEO. Dans ce cadre, il accompagne ses clients dans leurs compréhensions et leurs expérimentations et interagit un écosystème partenarial constitué d'acteurs mondiaux et de start-up françaises et internationales. Influenceur majeur sur les médias sociaux (30 000 followers sur Twitter & LinkedIn), il publie de nombreux articles et organise régulièrement des événements pour des organisations professionnelles (Agora des DSI, Mercatel,...) sur la révolution Blockchain dont il est un expert reconnu par le marché.

Guirec PENHOAT Directeur Général Finances de FIDUCIAL



C'est une carrière longuement orientée vers le financement de l'entreprise qu'a poursuivie Guirec Penhoat jusqu'à ce jour : chez SOLYBAIL dont il deviendra Directeur général, puis dans le groupe CM CIC où il deviendra Directeur Central au CIC Lyonnaise de Banque, où il était en charge des Grandes Entreprises, de l'immobilier et des métiers au sein du Comité Exécutif. En 2015, il prend la Direction générale Finances du groupe FIDUCIAL. Il participe à la réflexion stratégique du groupe, pilote et supervise les relations bancaires, le financement, la trésorerie, l'activité bancaire, l'arbitrage des croissances externes et la branche immobilière. Guirec Penhoat est diplômé de l'IAE Lyon avec une spécialisation en Banques et Finances (1985) complété par un DESS gestion de patrimoine (1986). Il participe au bureau de Lyon Place Financière et Tertiaire et à ce titre préside le cycle Outils de Financement.

Vers quelles transformations allons-nous, dans les pratiques et le rapport au droit ?

Du concept à la pratique professionnelle : un magistrat, une avocate, un notaire, le directeur juridique d'un grand groupe technologique, la co-fondatrice d'une legaltech, tous très rodés au sujet de la digitalisation du droit, présenteront leurs positions sur les réalités et les perspectives de ces nouvelles technologies dans leur profession, les opportunités et les menaces qu'elles comportent. Ils nous expliqueront pourquoi elles vont remettre en cause l'univers juridique, ses acteurs, les pratiques du droit et donc le marché du droit.

Marc CLEMENT

Juge à la Cour Administrative d'appel de Lyon



Depuis 2012, Marc Clément est juge administratif à la Cour administrative d'appel de Lyon.

Il est juge dans une chambre traitant des dossiers environnementaux. Il est également membre de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable depuis août 2014 et membre du comité de déontologie de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire depuis avril 2015.

De 2006 à 2012, il a été juriste à la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) en charge des procédures d'infractions contre les Etats membres. De 2004 à 2006, il a été conseiller juridique de l'Agence européenne pour l'environnement (Copenhague). Il était précédemment juge au Tribunal administratif de Lyon de 2000 à 2004 et a commencé sa carrière comme ingénieur de recherche pour des sociétés privées (Lyonnaise des Eaux et EDF).

Il a publié récemment sur le site Telos "Jurisprudence 2.0" ainsi qu'au Recueil Dalloz en janvier 2017 "Les juges doivent-ils craindre l'arrivée de l'intelligence artificielle ?". Il a animé le procès fictif organisé conjointement par la Cour administrative de Lyon et la Faculté de droit de l'université catholique de Lyon sur le véhicule autonome.

Il publiera à l'AJDA : "Algorithmes au service du juge administratif : peut-on en rester maître ?".



Marie du GARDIN

Avocat Associé chez FIDAL

Marie du Gardin conseille de grandes entreprises de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Elle intervient également dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies. De plus, elle procède à l'optimisation juridique des pratiques de négociation et à des audits de politique commerciale et d'achat et de distribution en droit français et en droit communautaire. Enfin, dans le cadre de son activité contentieuse, elle intervient pour le compte de ses clients devant l'Autorité de la Concurrence, les instances d'arbitrage et les juridictions civiles et commerciales pour l'ensemble des matières visées ci-dessus.

- Spécialité Concurrence et distribution :
 - Représentation devant les autorités nationales et communautaires : DGCCRF, Autorité de la Concurrence, Commission Européenne
 - Rédaction et négociation de divers accords de distribution et d'achat
 - Optimisation juridique des pratiques de négociation
 - Audit de politique commerciale et d'achat.
- Droit communautaire : Audit de restrictions verticales et pratiques commerciales au regard du droit communautaire.
 - Activité contentieuse : Représentation devant l'Autorité de la Concurrence, les instances d'arbitrage et les juridictions civiles et commerciales pour l'ensemble des matières visées ci-dessus.

Vers quelles transformations allons-nous, dans les pratiques et le rapport au droit ?

Mathieu FONTAINE

Notaire, Président de la Commission Numérique,
Congrès des Notaires de France



Mathieu Fontaine a été nommé Notaire à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX en novembre 2012.

Il est délégué de la Cour d'Appel sur toutes les questions numériques depuis cette même date (Délégué MICEN).

Il a présidé la 3ème commission du 113ème Congrès des Notaires de France sur la thématique : « droit et numérique : un équilibre nécessaire » qui s'est tenu à LILLE du 17 au 20 septembre devant 3500 personnes.



Jean-Philippe LALIGAND

Directeur Juridique de Akka Technologies

Jean-Philippe Laligand est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris et d'un Master 2 de Droit des Affaires et de Fiscalité et DJCE à Lyon 3.

Après avoir passé 10 années comme dirigeant de sociétés dans le secteur de l'informatique sensible, de la qualité et des hautes technologies (SOGEFI, ANALOGI, S QUALITE), il a poursuivi 10 années comme dirigeant financier de groupes cotés dans le secteur de l'informatique, des services internet, de la distribution (FI SYSTEM, TRACE ONE, COFRAMI).

Depuis 10 années, il est directeur juridique et de la compliance du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Julie Le GOFF

Avocat Associé, Co-fondateur de Pomelaw



Me Le Goff conseille les entreprises en droit des affaires au sein du Cabinet d'avocats d'affaires Pomelaw.fr, le 1er Cabinet d'avocats d'affaires 100% en ligne. L'idée première de ce Cabinet d'avocats « nouvelle génération » est de démocratiser l'accès au conseil et au droit par la mise en place d'un outil web permettant d'offrir transparence, simplicité et rapidité. La plateforme web Pomelaw.fr permet ainsi de gagner en efficacité pour proposer des tarifs toujours plus compétitifs.

Et les données personnelles dans tout ça ?

Les données personnelles sont souvent présentées comme le nouvel « or noir » des entreprises. L'expression, évocatrice, ne rend cependant compte que partiellement des enjeux liés au recueil, à la conservation, à l'exploitation et à la protection des données personnelles. L'actualité s'en fait du reste l'écho : risque d'atteinte à la vie privée des personnes, piratage des données, chantage exercé contre les entreprises... Le règlement général sur la protection des données (RGPD) fixe désormais un cadre juridique, identifiant les droits des clients et précisant les obligations des entreprises. Enjeux théoriques et pratiques ; cadre normatif : la présente table ronde, ouverte aux questions du public, proposera un regard croisé sur ces différents thèmes.

Aurélie DANTZIKIAN-FRACHON

Associée et Directrice Générale de LAMY LEXEL



Aurélie Dantzikian-Frachon est Associée et Directrice Générale du cabinet d'avocats d'affaires LAMY LEXEL, au sein duquel elle a développé une expertise spécifique autour de ses matières phares : l'international, le web et le droit économique. Elle a ainsi créé le département, appelé « Contrats, Concurrence, Propriété Intellectuelle », très approprié aux enjeux actuels des entreprises, notamment en termes d'évolution des business models et de transformation digitale : protection de l'innovation, rédaction des contrats, audit des sites web, traitement et protection des données personnelles... A l'affût des nouveaux outils et usages générés par le web et impactant son métier, Aurélie en côtoie ses principaux acteurs, entrepreneurs et instances réglementaires, afin de pouvoir soutenir et accompagner les projets des entreprises.



Thierry FAVARIO

Maître de Conférences, Université Lyon 3

Thierry Favario est Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Docteur en droit privé, sa thèse porte sur « L'intérêt de l'entreprise en droit privé français », rédigée sous la direction du Professeur Yves Reinhard. Il enseigne le droit des affaires, et plus particulièrement le droit des sociétés et le droit des entreprises en difficulté. Thierry Favario assure également des enseignements dans des universités étrangères (UFAR à Erevan, Ains Chams au Caire...). Il est l'auteur de nombreuses études portant sur le droit des affaires et co-rédige diverses chroniques de jurisprudence notamment au Bulletin Joly Entreprises en difficulté (BJE) et à la revue L'Essentiel du Droit des Entreprises en Difficulté (LEDEN). Outre la direction scientifique de plusieurs colloques, Thierry Favario est actuellement directeur du DJCE de Lyon.

ANIMATEUR

Franck VINCENS

Directeur juridique du Groupe APICIL



Franck Vincens est diplômé de l'Université Panthéon Assas (DEA DROIT SOCIAL, Droit de la protection sociale, management) et de Sciences Po (Certificat d'expertise professionnel en management de la protection sociale, Management). Il a ensuite intégré le monde de l'entreprise pour évoluer dans des fonctions juridiques. D'abord comme juriste produit chez INONIS (5 ans), avant de rejoindre le groupe APRI comme juriste instance (Groupe APRI). Depuis 12 ans, il est directeur juridique et conformité chez le Groupe Apicil.

Quel univers juridique pour demain ?

D'après Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, on assiste à l'émergence d'une nouvelle norme sociale car « Les gens sont désormais très à l'aise avec l'idée de partager davantage d'informations, de manière plus ouverte et avec davantage d'internautes. »

Certains considèrent même que le débat sur la vie privée est complètement dépassé, à l'instar de l'ouvrage de Jean-Marc Manach, « La vie privée, un problème de vieux cons ? ». Certains revendiquent la transparence comme une règle de vie.

A l'heure des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et de la blockchain, quelle place pour l'autodétermination informationnelle ?

Avec la loi pour une République numérique, peut-on encore maîtriser la gestion de ses données ?

Christiane FERAL-SCHUHL

Avocat Associé au CABINET FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE
Ancien bâtonnier du Barreau de Paris



Depuis plus de 30 ans, Christiane Feral-Schuhl exerce dans le secteur du droit de l'informatique et des nouvelles technologies. Son cabinet FERAL-SCHUHL / SAINTE MARIE, cofondé avec Bruno Grégoire Sainte Marie en 1988, est un acteur reconnu dans son domaine d'activité depuis de nombreuses années.

Elle a co-présidé avec M. le député Christian Paul, une commission parlementaire de réflexion et de propositions ad hoc sur « le droit et les libertés à l'âge du numérique » ; Cette commission a remis son rapport « Numérique et libertés : un nouvel âge démocratique » à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, le 8 octobre 2015.

Elle exerce les fonctions de médiatrice agréée auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP). Elle est également inscrite sur la liste des médiateurs auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), ainsi que sur la liste des médiateurs en matière civile, commerciale et travail au Barreau du Québec. Elle est aussi référencée dans l'annuaire du Conseil National de Médiation des Avocats (CNMA) du Conseil National des Barreaux (CNB). Elle pratique la médiation conventionnelle et judiciaire, au plan national et international.

Elle a siégé comme membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) en tant que personnalité qualifiée (2013-2015).

Elle est l'auteur de « Cyberdroit : le droit à l'épreuve de l'Internet » (Dalloz Praxis, 7ème édition à paraître en 2017) ainsi que de nombreuses autres publications dans son domaine de spécialité.

Elle est également avocate au Barreau du Québec.

UN ÉVÈNEMENT



NOS PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN DE





Lyon Place Financière et Tertiaire

Palais du Commerce – Place de la Bourse – 69002 Lyon

Tél. : 04 78 37 62 30 – Fax : 04 72 41 74 64

lpft@lyon-finance.org – www.lyon-finance.org

 @lpft_officiel  lyon-place-financiere-et-tertiaire

Scannez le
QR Code et
retrouvez notre
actualité, l'agenda
et d'autres
publications !



Octobre 2017